



Procès-Verbal  
Relevé des délibérations du Conseil communautaire

L'an deux mil VINGT-SIX, le Neuf du mois d'Avril, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué en date du 30 Mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à Mont-Dore sous la Présidence de Monsieur Frédéric ECHAVIDRE.

XXXXXXXXXX

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Besse	Mesdames Brigitte DECHAMBRE, Martine MAGE, Messieurs Jean-Michel FALGOUX, Lionel GAY, Jacques PERRON
Chambon sur Lac	Monsieur Emmanuel LABASSE
Chastreix	Monsieur Simon GOIGOUX
Compains	Monsieur Pascal VIVIEN
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur Denis CHAUVET
Espinchal	Monsieur Jean-Luc CHANIER
La Bourboule	Mesdames Emmanuelle BOUCAUD, Nelly DA COSTA, Messieurs David DUPIC, Mickaël FAYE, Marc MOREAU, Serge TEILLOT
La Godivelle	Madame Jocelyne MANSANA
Le Mont-Dore	Madame Séverine MONESTIER, Messieurs Pascal MICHAUD, Sébastien RAMADE
Le Vernet Sainte-Marguerite	Monsieur Bertrand GUIEZE
Montgreleix	Monsieur Jean MAGE
Murat le Quaire	Monsieur Jean-François CASSIER
Murol	Madame Agnès CASIMIR, Monsieur Patrice DABERT
Picherande	Monsieur Frédéric ECHAVIDRE
Saint-Diéry	Monsieur Frédéric CHASSARD
Saint-Genès Champespe	Monsieur Alain CHAUVET
Saint-Nectaire	Madame Elisabeth CROZET, Monsieur Jean-Pierre JULIEN
Saint-Pierre Colamine	Monsieur Rémy THERESE
Saint-Victor la Rivière	Monsieur François GORY
Valbeleix	Madame Elsa LANCELLE

XXXXXXXXXX

**Secrétaire de séance :** Madame Nelly DA COSTA

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 34 - Présents : 33 - Votants : 34

**Pouvoirs :** Monsieur Sébastien DUBOURG à Monsieur Frédéric ECHAVIDRE

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

**39 / 2026 : Election du Président**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-2, L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du Massif du Sancy ;

La séance est ouverte par Madame Jocelyne MANSANA, doyenne de l'assemblée de la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

Après avoir précisé que l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales portant dispositions relatives à l'élection du Maire et des Adjointes sont applicables aux Présidents et aux membres de l'organe délibérant des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Madame Jocelyne MANSANA donne lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales puis fait procéder à l'élection du Président du Conseil communautaire conformément aux dispositions précitées.

Elle fait appel à candidature, elle constate qu'il y a deux candidats aux fonctions de Président :

- ✓ Monsieur Frédéric ECHAVIDRE
- ✓ Monsieur Lionel GAY

### **ELECTION DU PRESIDENT**

#### **1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de votants : 34

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

Monsieur Frédéric ECHAVIDRE : 17

Monsieur Lionel GAY : 16

Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu et immédiatement installé dans ses fonctions.

Il remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne.

### **40 / 2026 : Détermination du nombre de Vice-Présidents**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-10 et L.2122-2 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du Massif du Sancy ;

Monsieur le Président indique à l'Assemblée qu'en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisés, la Communauté de Communes du Massif du Sancy doit disposer au minimum d'un Vice-Président et au maximum d'un nombre de Vice-Présidents correspondant à 20 % de l'effectif légal du Conseil communautaire, soit sept Vice-Présidents.

Monsieur le Président propose aux membres présents de créer cinq postes de Vice-Présidents pour constituer l'exécutif.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil communautaire

- **FIXE** à cinq le nombre de Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Massif du Sancy ;

#### **41 / 2026 : Election des Vice-Présidents**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211 et L.2122-2 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du Massif du Sancy ;

VU la délibération n° 40 / 2026 en date du 9 Avril 2026 déterminant le nombre de Vice-Présidents du Conseil communautaire ;

Monsieur le Président rappelle que l'article 3 des statuts prévoit que le Conseil communautaire élit parmi ses membres un bureau composé de Vice-Présidents et que par délibération de ce jour, le nombre de Vice-Présidents a été fixé à cinq.

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de premier Vice-Président.

Monsieur Frédéric ECHAVIDRE propose la candidature de Monsieur Serge TEILLOT aux fonctions de premier Vice-Président.

#### **ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT**

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de votants : 34

Nombre de bulletins nuls : 2

Nombre de bulletins blancs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 18

Monsieur Serge TEILLOT, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu et immédiatement installé dans ses fonctions.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de deuxième Vice-Président.

Monsieur Frédéric ECHAVIDRE propose la candidature de Monsieur Frédéric CHASSARD aux fonctions de deuxième Vice-Président.

#### **ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT**

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de votants : 34

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 18

Monsieur Frédéric CHASSARD, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu et immédiatement installé dans ses fonctions.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de troisième Vice-Président.

Monsieur Frédéric ECHAVIDRE propose la candidature de Monsieur Jean-François CASSIER aux fonctions de troisième Vice-président.

#### **ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT**

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de votants : 34  
Nombre de bulletins nuls : 2  
Nombre de bulletins blancs : 4  
Nombre de suffrages exprimés : 28  
Majorité absolue : 18

Monsieur Jean-François CASSIER, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu et immédiatement installé dans ses fonctions.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de quatrième Vice-Président.

Monsieur Frédéric ECHAVIDRE propose la candidature de Monsieur Simon GOIGOUX aux fonctions de quatrième Vice-Président.

#### **ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT**

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de votants : 34  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de bulletins blancs : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 21  
Majorité absolue : 18

Monsieur Simon GOIGOUX, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu et immédiatement installé dans ses fonctions.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de cinquième Vice-Président.

Monsieur Frédéric ECHAVIDRE propose la candidature de Monsieur Emmanuel LABASSE aux fonctions de cinquième Vice-Président.

#### **ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT**

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de votants : 34  
Nombre de bulletins nuls : 1  
Nombre de bulletins blancs : 3  
Nombre de suffrages exprimés : 30  
Majorité absolue : 18

Monsieur Emmanuel LABASSE, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu et immédiatement installé dans ses fonctions.

#### **42 / 2026 : Composition du Bureau communautaire**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-10 et L.2122-2 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du Massif du Sancy ;

Monsieur le Président indique à l'Assemblée qu'en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisés, la Communauté de Communes du Massif du Sancy peut disposer d'un Bureau communautaire composé du Président, des Vice-Présidents et de membres élus.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'ajouter dix-sept postes de membres pour la composition du Bureau communautaire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil communautaire

- FIXE à dix-sept le nombre de membres du Bureau de la Communauté de Communes du Massif du Sancy ;

#### **43 / 2026 : Election des Membres du Bureau communautaire**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211 et L.2122-2 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du Massif du Sancy ;

VU la délibération n° 40 / 2026 en date du 9 Avril 2026 déterminant le nombre de Vice-Présidents du Conseil communautaire ;

Monsieur le Président rappelle que l'article 3 des statuts prévoit que le Conseil communautaire élit parmi ses membres un bureau composé de Vice-Présidents et que par délibération de ce jour, le nombre de membres du Bureau a été fixé à dix-sept.

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de premier Membre du Bureau.

Monsieur Frédéric ECHAVIDRE propose la candidature de Monsieur Jean-Luc CHANIER aux fonctions de premier Membre du Bureau.

#### **ELECTION DU PREMIER MEMBRE DU BUREAU**

##### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Nombre de votants : 34

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 34

Majorité absolue : 18

Monsieur Jean-Luc CHANIER, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu et immédiatement installé dans ses fonctions.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de deuxième Membre du Bureau.

Monsieur Frédéric ECHAVIDRE propose la candidature de Monsieur Alain CHAUVET aux fonctions de deuxième Membre du Bureau.

**ELECTION DU DEUXIEME MEMBRE DU BUREAU**

1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Nombre de votants : 34  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de bulletins blancs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 34  
Majorité absolue : 18

Monsieur Alain CHAUVET, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu et immédiatement installé dans ses fonctions.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de troisième Membre du Bureau.

Monsieur Frédéric ECHAVIDRE propose la candidature de Monsieur Denis CHAUVET aux fonctions de troisième Membre du Bureau.

**ELECTION DU TROISIEME MEMBRE DU BUREAU**

1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Nombre de votants : 34  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de bulletins blancs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 34  
Majorité absolue : 18

Monsieur Denis CHAUVET, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu et immédiatement installé dans ses fonctions.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de quatrième Membre du Bureau.

Monsieur Frédéric ECHAVIDRE propose la candidature de Madame Elisabeth CROZET aux fonctions de quatrième Membre du Bureau.

**ELECTION DU QUATRIEME MEMBRE DE BUREAU**

1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Nombre de votants : 34

Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de bulletins blancs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 34  
Majorité absolue : 18

Madame Elisabeth CROZET, ayant obtenu la majorité absolue, est déclarée élue et immédiatement installée dans ses fonctions.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de cinquième Membre du Bureau.

Monsieur Frédéric ECHAVIDRE propose la candidature de Monsieur Patrice DABERT aux fonctions de cinquième Membre du Bureau.

### **ELECTION DU CINQUIEME MEMBRE DU BUREAU**

1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Nombre de votants : 34  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de bulletins blancs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 34  
Majorité absolue : 18

Monsieur Patrice DABERT, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu et immédiatement installé dans ses fonctions.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de sixième Membre du Bureau.

Monsieur Frédéric ECHAVIDRE propose la candidature de Monsieur David DUPIC aux fonctions de sixième Membre du Bureau.

### **ELECTION DU SIXIEME MEMBRE DU BUREAU**

1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Nombre de votants : 34  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de bulletins blancs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 34  
Majorité absolue : 18

Monsieur David DUPIC, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu et immédiatement installé dans ses fonctions.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de septième Membre de Bureau.

Monsieur Frédéric ECHAVIDRE propose la candidature de Monsieur Lionel GAY aux fonctions de septième Membre du Bureau.

**ELECTION DU SEPTIEME MEMBRE DU BUREAU**

1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Nombre de votants : 34  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de bulletins blancs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 34  
Majorité absolue : 18

Monsieur Lionel GAY, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu et immédiatement installé dans ses fonctions.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de huitième Membre du Bureau.

Monsieur Frédéric ECHAVIDRE propose la candidature de Monsieur François GORY aux fonctions de huitième Membre de Bureau.

**ELECTION DU HUITIEME MEMBRE DU BUREAU**

1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Nombre de votants : 34  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de bulletins blancs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 34  
Majorité absolue : 18

Monsieur François GORY, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu et immédiatement installé dans ses fonctions.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de neuvième Membre du Bureau.

Monsieur Frédéric ECHAVIDRE propose la candidature de Monsieur Bertrand GUIEZE aux fonctions de neuvième Membre du Bureau.

**ELECTION DU NEUVIEME MEMBRE DU BUREAU**

1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Nombre de votants : 34  
Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 34  
Majorité absolue : 18

Monsieur Bertrand GUIEZE, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu et immédiatement installé dans ses fonctions.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de dixième Membre du Bureau.

Monsieur Frédéric ECHAVIDRE propose la candidature de Madame Elsa LANCELLE aux fonctions de dixième Membre du Bureau.

### **ELECTION DU DIXIEME MEMBRE DU BUREAU**

#### **1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de votants : 34  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de bulletins blancs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 34  
Majorité absolue : 18

Madame Elsa LANCELLE, ayant obtenu la majorité absolue, est déclarée élue et immédiatement installée dans ses fonctions.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de onzième Membre du Bureau.

Monsieur Frédéric ECHAVIDRE propose la candidature de Monsieur Jean MAGE aux fonctions de onzième Membre du Bureau.

### **ELECTION DU ONZIEME MEMBRE DU BUREAU**

#### **1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de votants : 34  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de bulletins blancs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 34  
Majorité absolue : 18

Monsieur Jean MAGE, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu et immédiatement installé dans ses fonctions.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de douzième Membre du Bureau.

Monsieur Frédéric ECHAVIDRE propose la candidature de Madame Jocelyne MANSANA aux fonctions de douzième Membre du Bureau.

### **ELECTION DU DOUZIEME MEMBRE DU BUREAU**

#### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Nombre de votants : 34  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de bulletins blancs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 34  
Majorité absolue : 18

Madame Jocelyne MANSANA, ayant obtenu la majorité absolue, est déclarée élue et immédiatement installée dans ses fonctions.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de treizième Membre du Bureau.

Monsieur Frédéric ECHAVIDRE propose la candidature de Monsieur Pascal MICHAUD aux fonctions de treizième Membre du Bureau.

### **ELECTION DU TREIZIEME MEMBRE DU BUREAU**

#### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Nombre de votants : 34  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de bulletins blancs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 34  
Majorité absolue : 18

Monsieur Pascal MICHAUD, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu et immédiatement installé dans ses fonctions.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de quatorzième Membre du Bureau.

Monsieur Frédéric ECHAVIDRE propose la candidature de Monsieur Rémy THERESE aux fonctions de quatorzième Membre du Bureau.

### **ELECTION DU QUATORZIEME MEMBRE DU BUREAU**

#### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Nombre de votants : 34  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de bulletins blancs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 34  
Majorité absolue : 18

Monsieur Rémy THERESE, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu et immédiatement installé dans ses fonctions.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de quinzième Membre du Bureau.

Monsieur Frédéric ECHAVIDRE propose la candidature de Monsieur Pascal VIVIEN aux fonctions de quinzième Membre du Bureau.

### **ELECTION DU QUINZIEME MEMBRE DU BUREAU**

1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Nombre de votants : 34  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de bulletins blancs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 34  
Majorité absolue : 18

Monsieur Pascal VIVIEN, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu et immédiatement installé dans ses fonctions.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de seizième Membre du Bureau.

Monsieur Frédéric ECHAVIDRE propose la candidature de Madame Agnès CASIMIR aux fonctions de seizième Membre du Bureau.

### **ELECTION DU SEIZIEME MEMBRE DU BUREAU**

1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Nombre de votants : 34  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de bulletins blancs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 34  
Majorité absolue : 18

Madame Agnès CASIMIR, ayant obtenu la majorité absolue, est déclarée élue et immédiatement installée dans ses fonctions.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de dix-septième Membre du Bureau.

Monsieur Frédéric ECHAVIDRE propose la candidature de Madame Brigitte DECHAMBRE aux fonctions de dix-septième Membre du Bureau.

### **ELECTION DU DIX-SEPTIEME MEMBRE DU BUREAU**

1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Nombre de votants : 34  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Nombre de bulletins blancs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 34  
Majorité absolue : 18

Madame Brigitte DECHAMBRE, ayant obtenu la majorité absolue, est déclarée élue et immédiatement installée dans ses fonctions.

Le Secrétaire de Séance,  
Nelly DA COSTA

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Frédéric ECHAVIDRE